

24 Mai 1976

0371-LR2

Monsieur l'Administrateur  
des Affaires Maritimes

85330 NOIRMOUTIER

O B J E T : Réglementation de l'exploitation des bouchots à moules  
dans le quartier de Noirmoutier.

REFERENCE : Votre lettre n° 113/EP du 13 avril 1975.

En réponse à votre lettre citée en référence et au projet  
d'arrêté qui y était joint, je ferai les remarques suivantes :

- Article 3 : pourquoi ne pourrait-on exploiter pour le captage les lignes  
de bouchots situées à la limite d'un lotissement ? Ceci  
a-t-il été demandé par les Professionnels ?
- Article 4 : 200 pieux pour 100 mètres (bouchot d'élevage) est ce qui est  
autorisé en baie du Mont St Michel mais l'écartement entre  
bouchots y est de 25 m. A Noirmoutier, en revanche, l'écarte-  
ment ne sera que de 20 m. Je crains en conséquence que le  
nombre de pieux ne soit un peu élevé et suggerais d'observer  
la réglementation en vigueur à La Rochelle, c'est à dire 90  
pieux pour 50 m, soit 180 pieux pour 100 mètres.
- Article 5 : La disposition prévue pour les bouchots à cordes, c'est à dire  
\* 4 lignes occupant une largeur totale de 7 mètres maximum, me  
\* paraît favorable à l'envasement. Le nombre de pieux par ligne  
(20 pieux pour 100 m soit plus de 5 m entre 2 pieux successifs),  
me semble, en revanche, trop faible. A La Rochelle, en effet,  
La Réglementation autorise actuellement 17 pieux pour 50 m mais  
les Professionnels estiment que la portée des cordes est encore  
trop grande et demandent l'autorisation de mettre 20 pieux.  
\* La longueur des cordes enfin, me paraît très grande car si elle  
ne sont pas enlevées très rapidement, et ceci dépend du marché,  
on peut craindre qu'il n'y ait ensuite surpopulation de moules.

.../...

Compte tenu de tout ceci je pense qu'il serait préférable de se baser sur ce qui est autorisé ou demandé actuellement par les professionnels à La Rochelle soit :

- Répartition des pieux sur deux lignes seulement espacées d'au moins 1 m et au plus 3 m ;
- 40 pieux par ligne (soit 80 au total) ;
- 5000 m de cordes pour 100 m de bouchots.

Croyez je vous prie, Monsieur l'Administrateur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Laboratoire  
de Biologie conchylicole

M. J. DARDIGNAC